



Un établissement public
au cœur de la ressource

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **10 DEC. 2021**
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport	N° 30/21	3/12/2021

Fait à Istres le **10 DEC. 2021**

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

Sous-Préfecture d'Istres

10 DEC. 2021

Courrier arrivé

Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport

L'an deux mille vingt et un
et le trois décembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ **Membres à voix délibérative :**

Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUEURIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Géraldine BUTI, Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, M. Michel NAVARRO, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Monsieur Didier REAULT, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

➤ **Membres à voix consultative :**

Monsieur Jean-Louis PLAZY

➤ **Procurations :**

*Monsieur Vincent BONFILLON à Madame Marylène BONFILLON
Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN*

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Xavier DUFOUR

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte, est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2021, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 présenté sous forme de rapport ci-joint,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Arles, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Comité syndical du 3 décembre 2021

RAPPORT N°6 :

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte, est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2021, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

Le contexte général et les grandes orientations 2022

Le premier objectif du DOB est de **mettre en discussion les priorités d'intervention** de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

Evènements marquants 2021 et perspectives :

L'actualité 2021 comme pour 2020 est marquée par la crise sanitaire liée au COVID19 qui touche la France et plus largement l'Europe et le monde.

L'année 2021 a permis la poursuite de l'étude juridique prospective relative à l'évolution statutaire du syndicat, le dépôt du dossier final « Paiement pour services Environnementaux » à l'Agence de l'eau et l'attribution de celui-ci afin de rémunérer des agriculteurs dont les pratiques favorisent la préservation de l'eau et de la biodiversité, la poursuite de la préfiguration du SAGE de la Crau et l'engagement de la démarche de participation citoyenne sur les question de l'eau en Crau » dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau.

Bilan des actions 2021 et priorités 2022 :Observer et anticiper :**Le réseau de suivi quantitatif et qualitatif :**

Objectif : Disposer d'une vision en temps réel de l'évolution de la qualité et du niveau de la nappe

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité : suivi, maintenance et exploitation des données des 23 piézomètres SYMCRAU, analyse des 10 points des autres réseaux partenaires (INRA, BRGM) - Qualité : échantillonnage (hautes et basses eaux) et exploitation des données des 17 Qualitomètres - Campagne thématique sur les polluants émergents 	Poursuite du suivi (action chronique)
Coûts : 30 000 € + 70 jours de travail	Coûts : 30 000 € + 72 jours de travail

L'observatoire de la nappe :

Objectif : Recenser, inventorier et diffuser à un large public les données et études liées aux eaux souterraines et à l'occupation des sols en Crau

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> - animation et mise à jour régulière de l'observatoire - mise à disposition des données lors des demandes - Transmission d'un bulletin quantitatif mensuel - Réalisation de bulletins quantitatifs et qualitatifs annuels 	Refonte de l'observatoire de la nappe et mise en conformité du site
Coûts : 1 500 € + 15 jours de travail	Coûts : 12 000 € + 40 jours de travail

Le modèle hydrogéologique :

Il s'agit d'un outil de calcul capable de **simuler l'évolution du niveau de la nappe et la migration de polluants** dans les eaux souterraines.

Objectif :

Evaluer l'impact de projets (aménagement, nouveau captage...),

Réaliser des simulations prospectives liées à d'éventuelles modifications de la recharge de la nappe

Simuler des transferts de polluants depuis la surface dans le cadre de pollutions accidentelles ou diffuses (extension d'un panache de pollution, temps de transfert ...)

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Utilisation du modèle + mise à jour du modèle	Poursuivre les actions contractualisées dans le cadre du CAHM (étude piézométrique de Salon de Pce, La Péronne, La Guérite)
20 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM)	34 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM)

Connaître :**L'étude OSMOSE sur le besoin en eau des zones humides (action C3-5 du contrat de nappe)**

Objectif :

Définir les besoins en eau des milieux naturels alimentés par la nappe, en quantité et en qualité pour définir les limites d'exploitation des eaux souterraines

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Début de l'étude OSMOSE2	Fin de l'étude OSMOSE 2
Coûts : environ 104 000 € + 70 jours de travail	Coûts : 71 000 € + 55 jours de travail

L'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau

Objectif : caractériser le potentiel de cette éventuelle ressource de sécurisation en cas de défaillance quantitative ou qualitative de la nappe superficielle

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Travail d'investigation (stage sur le miocène) Montage du dossier technique, recherche de partenariat scientifique (université de Rennes) Montage du dossier de subvention	- Encadrement stage de Master (bac +5 pendant 6 mois) - Implantation de 10 piézomètres (+ équipements en sonde) - réalisation d'analyses chimiques et isotopiques - Lancement d'une thèse (à partir de septembre 2022)
Coûts : environ 5 000 € + 40 jours de travail	Coûts : 195 000 € + 55 jours de travail

Accompagner les politiques publiques

L'animation Ressource Stratégique pour l'eau potable et le suivi des projets d'aménagement

Objectif : mettre en place le programme d'actions visant à préserver les zones de sauvegarde pour les besoins actuels et futurs en eau potable

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Suivi de l'instruction Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis Animation dans le domaine agricole	Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis Animation dans le domaine agricole
154 Jours de travail	Coûts : 10 000 € + 104 Jours de travail

Le suivi et la contribution aux politiques publiques transversales et/ou supra

(Alimentation en eau potable et gestion des eaux usées, aménagement du territoire, pluvial, politique agricole...)

Objectif : favoriser la prise en compte des enjeux de l'eau en Crau

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
- Elaboration du SDAGE 2022-2027 - SAGE Durance - AGORA - Comité sécheresse - Dépollution SPSE	Poursuite et coordination avec les politiques de l'eau supra et transversales
50 jours de travail	44 jours de travail

Dispositif CAHM*Objectif :*

- mettre à disposition un service d'ingénierie mutualisé en hydrogéologie aux membres et partenaires institutionnels (dispositif CAMH-CRAU)
- Favoriser la prise en compte de la gestion de la et la préservation de la ressource en eau dans les projet

*Bénéfice pour les maîtres d'ouvrage :**Disposer d'outils et de services spécialisés clés en main et à moindre coût**Gagner du temps dans les procédures*

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Poursuite et assistance aux porteurs de projets Notamment : -Etude piézométrique du centre-ville de Salon de Pce et du quartier de Bel-Air/ Métropole CT3 -Aide à la rédaction du CCTP du diagnostic de forage AEP de la ZAC de la Crau (Salon)/ Métropole CT3 -Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne / EPAD Ouest Provence -Etude hydrogéologique de pré-définition des périmètres de protection du captage de la Guérite à Lamanon / Métropole CT	Poursuite et assistance aux porteurs de projets -Poursuite Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne / EPAD Ouest Provence - Poursuite Etude hydrogéologique de pré-définition des périmètres de protection du captage de la Guérite à Lamanon / Métropole CT ...
80 jours de travail	Coûts : 5 000 € + 34 jours de travail

La stratégie CISEF : Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le territoire (volet E du contrat de nappe)*Objectif :*

- Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées
- Promouvoir les actions exemplaires développées sur le territoire

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
Publication des bulletins annuels et rapport d'activité Manifestations de sensibilisation sur la nappe de la Crau : la plupart des manifestations ont été annulée cause COVID Mise à jour du site internet et de la page Facebook Envoi du bulletin qualité Envoi de la newsletter Refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique du Syndicat Mise en place et attribution d'un marché pour la refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique du Syndicat	- Mise en place d'un catalogue territoriale d'animation pédagogique sur l'eau et le territoire - Manifestations sur la Crau - Poursuite des actions en cours - Refonte du site internet - Mise en œuvre de la stratégie CISEF
220 jours de travail	Coûts : 6 000 € + 190 jours de travail

La participation citoyenne à travers l'élaboration d'un jeu sérieux

Objectif :

- Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées
- Connaître l'avis des populations et favoriser la contribution du grand public aux décisions relative à la gestion de l'eau

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec les partenaires (INRIA et CPIE) - Réalisation de 3 évènements - Elaboration d'une version test de jeu sérieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Suite et fin de l'opération
40 jours de travail	Coûts : 15 000 € + 30 jours de travail

Conforter les moyens d'action du Syndicat

Installer durablement le siège social du SYMCRAU

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du marché d'étude de programmation et d'accompagnement - Mise en concurrence et attribution - Montage du dossier de subvention de la phase conception 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude de programmation - Montage du dossier de subvention de la phase travaux - Engagement du marché de maîtrise d'œuvre et démarrage des travaux
15 jours de travail	30 jours de travail et 23 000 € pour la phase conception +la phase réalisation fera l'objet d'une DM ou d'un budget supplémentaire

Faire évoluer les statuts du SYMCRAU

Objectif :

Mettre en conformité les statuts du syndicat :

- avec de nouvelles exigences règlementaires
- avec une future labellisation EPTB de nappe

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les partenaires institutionnels sur la labellisation EPTB - Rédaction de statuts modifiés - Analyse de la conformité juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la procédure administrative de modification de statuts - Rédaction d'un dossier de labellisation EPTB de nappe
Coûts : 11 000 € + 40 Jours de travail	Coûts : 5 000 € + 20 jours de travail

Coordonner les différents acteurs du territoire pour promouvoir une gestion globale et concertée de la ressource en eau sur la Crau

Le contrat de nappe

Objectif :

Coordonner, planifier et programmer les moyens pour une gestion durable de la ressource en eau

Mise en œuvre 2021	Priorités 2022
<ul style="list-style-type: none"> -finalisation de l'étude OSMOSE - engagement de la stratégie CISEF - émergence du SAGE -engagement de l'étude de programmation des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme d'actions de phase 2 - Signature de l'avenant - Mise en œuvre de la phase 2
73 jours de travail (+coût des actions intégrées dans les autres postes)	Coûts : 5 000 € + 210 jours de travail (+coût des actions intégrées dans les autres postes)

Mettre en place les outils nécessaires à gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels

Préfiguration SAGE de la Crau

Objectif :

- *Pérenniser la recharge artificielle de la nappe*
- *Affirmer un cadre territorial de gestion et de gouvernance pour détermination des volumes prélevables de la Nappe, fixer une dotation « ressource » par catégorie d'usages en fonction des conditions de recharge*
- *Définir un cadre commun et local permettant de préserver les zones de sauvegarde*

Mise en œuvre 2021	2022
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la concertation sur les enjeux du SAGE et le périmètre - Définition de la structuration pour le portage en phase élaboration et mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - dossier de candidature avec périmètre et enjeux à traiter dans le SAGE - constitution de la CLE - réalisation d'une étude visant à évaluer les impacts économiques et financiers des différents scénarios futurs d'alimentation en eau du territoire identifiés dans SINERGI à l'horizon 2050.
30 000 € + 100 jours de travail	75 000€ + 115 jours de travail

Mise en place de « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) »

Objectif :

- Favoriser le maintien des prairies fourragères par la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés à la recharge de la nappe
- Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau (en particulier dans les zones de sauvegarde) en rémunérant les nouveaux services environnementaux rendus au sein des exploitations agricoles

Mise en œuvre 2021	2022
<ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'étude de définition du dispositif - Dépôt du dossier final à l'Agence de l'Eau RMC - Suivi de l'instruction du dossier - Notification aux agriculteurs et contractualisation 	Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des pièces justificatives - Mises en paiements - Animation de la démarche et du label haie - Contrôle
13 000 € + 100 jours de travail	490 000 € (agriculteurs) + 65 jours de travail

Animation des sites NATURA 2000 sur la Crau

Objectif :

- Favoriser la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires des sites Crau centrale – Crau sèche

Mise en œuvre 2021	2022
<ul style="list-style-type: none"> - Planification technique et financière pour la période 2022-2024 - Montage du dossier de subvention - Contribution au COPIL - Préparation du recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de l'animation NATURA 2000
20 jours de travail	Coûts : 5 000 € + 184 jours de travail

Principes généraux de la construction du budget :

Le budget du SYMCRAU est habituellement construit à partir d'orientations budgétaires tri-annuelles actualisées et débattues à l'occasion du DOB.

Pour mémoire, l'activité du SYMCRAU connaît une phase de croissance depuis une dizaine d'années liée aux exigences règlementaires et à une attente sociétale croissante sur le plan environnemental. Un plan de rattrapage du niveau des participations statutaires a été conduit entre 2017 et 2020 pour mettre en cohérence les capacités de financement du syndicat et ainsi répondre au niveau d'ambition souhaité par les collectivités. Grâce à l'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, (permettant de réaliser **3 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire**), le programme d'actions 2022 pourra être conduit en maintenant un niveau de cotisation des membres relativement stable (3% d'augmentation envisagée).

Le financement des services d'expertise et de conseil à l'échelle locale (inférieure à l'échelon communal) sera maintenu dans un cadre conventionnel permettant l'auto-financement total de cette opération.

Evolution des dépenses et des recettes

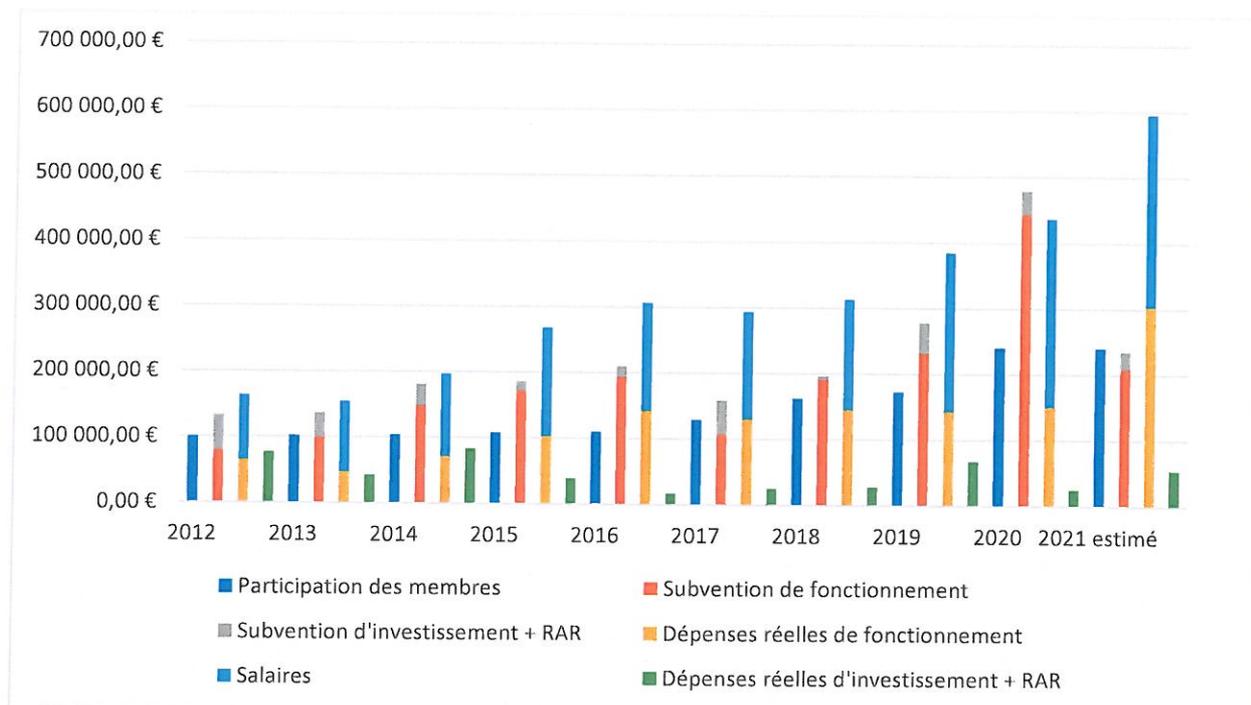


Figure 1 : Etat des dépenses et des recettes depuis 2012

Après une période de croissance jusqu'en 2020 (cf figure 1), et une stabilisation en 2021, l'année 2022 connaîtra une évolution des dépenses et des recettes essentiellement due à deux nouveaux projets :

- la mise œuvre des paiements pour services environnementaux,
- le lancement de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau (fonctionnement et investissement).

Les dépenses d'investissement sont toujours largement inférieures aux dépenses de fonctionnement même si les investissements seront plus conséquents en 2022. Ceci s'explique par l'action du syndicat principalement axée sur des opérations d'étude, d'expertises et d'animation.

En ce qui concerne les recettes, les participations statutaires sont stables et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement ainsi que Région et Département) seront en hausse.

3-1 La masse salariale

La masse salariale représentera environ 29% des dépenses de fonctionnement en 2022 (hors amortissement et résultat reporté). Cette baisse par rapport à 2021 (42%) s'explique par l'importance de nouveaux crédits budgétaire liés aux subventions de l'agence de l'eau RMC reversées aux agriculteurs dans le cadre du PSE.

En 2021, le SYMCRAU fonctionnait avec 6 Equivalents Temps plein répartis sur 6 postes permanents dont 4 pourvus partiellement (temps partiel et temps non complet de 80 à 90%) et un non permanent.

Pour l'année 2022, ce sont environ 7 Equivalents Temps plein qui seront nécessaires répartis sur 7 postes permanents dont certains seront partiellement pourvus (temps partiels). Le besoin supplémentaire correspond au recrutement d'un chargé de missions lié à la reprise de l'animation NATURA 2000 par le Syndicat. Il sera recruté sur un emploi non permanent en contrat de projet du 1/03/2022 jusqu'au 31/12/2024. Il pourra être temporairement nécessaires de recourir à l'emploi de CDD pour accroissement temporaire d'activités.

Les charges de personnel prévues en 2022, s'élèveront à environ 395 000 €.

3-2 Le budget de fonctionnement consacré aux actions

Outre les missions habituelles de suivi de la nappe, l'année 2022 sera marquée par la fin de l'étude OSMOSE 2, la finalisation de la phase d'émergence du SAGE (périmètre, enjeux et composition de la CLE) ainsi que le démarrage de nouveaux projets :

- L'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau,
- L'étude économique et financière du scénario actuel de transfert d'eau et de scénarios alternatifs

La signature de la phase 2 du contrat de nappe interviendra également courant d'année 2022.

Pour l'année 2022, le budget prévu à l'article 617 (frais d'étude) s'élèvera à environ **350 000 €** contre 370 000 € prévu en 2021 soit une baisse des dépenses prévisionnelles de 20 000 €.

3-3 Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel et frais d'études sont en légère augmentation. Les crédits prévus pour 2022 s'élèvent à environ **109 000 €** contre 101 000€ prévu sur le budget 2021. Ceci témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses à caractère général malgré l'augmentation de la masse salariale.

3-4 Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est généralement plus faible que le budget de fonctionnement (CF figure 1). Ceci s'explique encore une fois par les **missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l'animation territorial de la politique de l'eau nécessitant un capital humain spécialisé** (donc du fonctionnement).

Les investissements réalisés par le SYMCRAU depuis sa création correspondent donc à du matériel informatique, trois véhicules, des études préalables à des travaux, des travaux de forage et des équipements d'hydrométrie.

Pour 2022, l'essentiel des dépenses d'investissement correspond à la construction de piézomètres et de l'équipement associé dans le cadre de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau (175 000 €), la poursuite de l'équipement des réseaux de suivi (remplacement de sondes défectueuses), la refonte de l'observatoire de la nappe et du site internet, du matériel informatique, et l'étude préalable des futurs locaux du syndicat.

Concernant les futurs locaux du syndicat, seule l'étude de programmation (qui était prévue initialement en 2021 mais retardée dans l'attente de l'accord de financement du département) sera intégrée au stade du budget primitif 2022. **Les dépenses (autour d'un million d'euros) et recettes afférentes aux travaux d'aménagement (subventions et emprunt éventuel) seront quant à elles intégrées dans le cadre d'un budget supplémentaire sur 2022 ou lors du budget 2023.**

Les **dépenses d'investissement 2022 au stade du budget primitif** sont en hausse par rapport à l'année **2021**. Ainsi, elles s'élèvent en 2022 à environ **224 000 €** (contre 117 000 € prévus en 2021 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser)).

Endettement

Le SYMCRAU a réussi la montée en puissance progressive liée à sa création **sans contracter d'emprunt** tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Le projet **d'installation pérenne dans des nouveaux locaux** ci-dessus évoqué, **pourrait nécessiter à moyen terme de contracter un emprunt** pour des travaux d'aménagement. Toutefois, s'il s'avère nécessaire de recourir à l'emprunt après déduction des subventions, l'objectif sera de rechercher un niveau de mensualité proche des dépenses actuelles de locations immobilières (près de 11 000€/an).

Encadrement du chiffrage des ressources

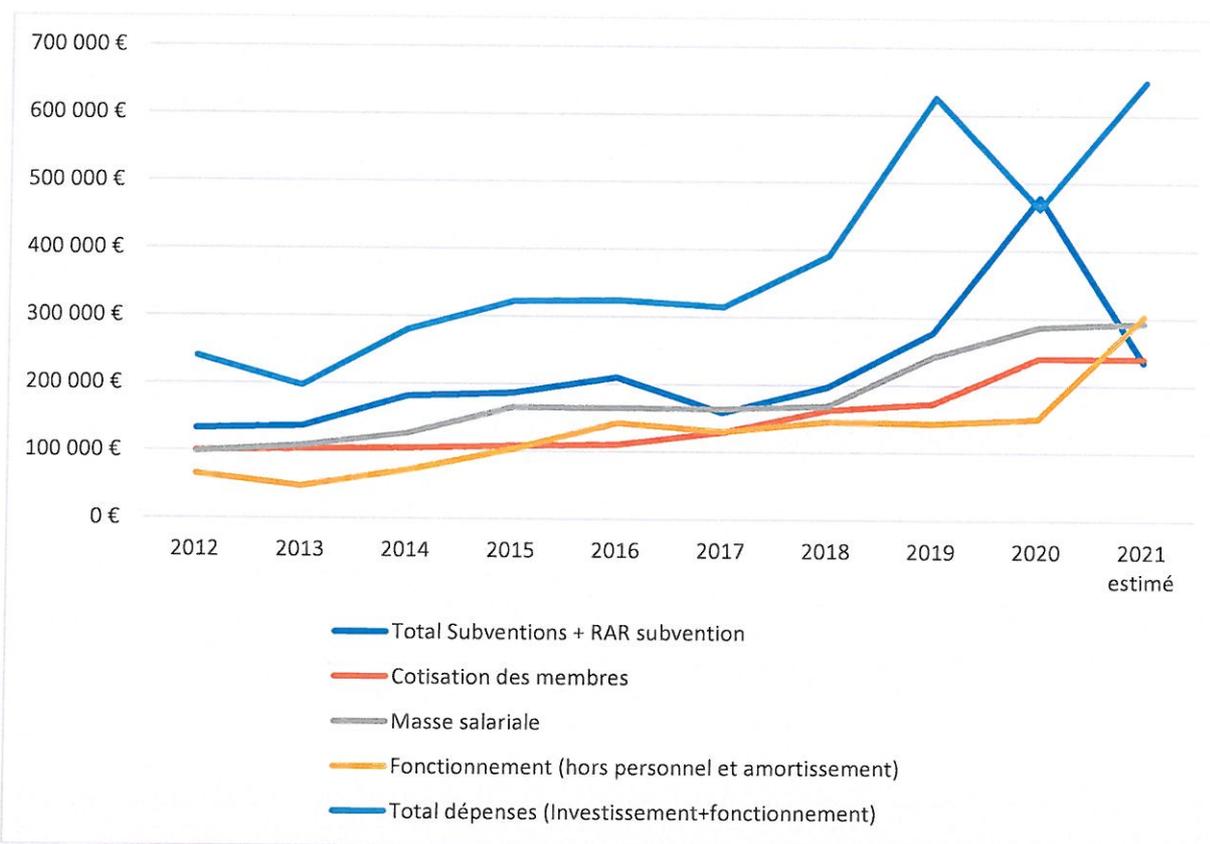


Figure 2 : Evolution des dépenses et de recettes

5-1 Les subventions :

Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, de l'Etat et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que **pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise 3 € d'intervention (Cf figure 2)**

1€ de contribution statutaire = 3€ d'interventions

Ainsi, malgré le désengagement des crédits européens FEDER en 2013 et le désengagement partiel de la Région ces dernières années, **la part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours**

prépondérante. Elles correspondent essentiellement à des soldes de subventions pour les études et les postes (soldes et acomptes), le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe, OSMOSE2 (solde), PSE et la signature d'une convention avec la Région pour une subvention d'exploitation de 50 000 € par an sur trois exercices comptables dès 2022. Les recettes sont en hausse par rapport à 2021. Ceci s'explique par :

- Un important taux d'engagement de nouveaux projets en 2021
- L'obtention de taux de subvention proche de 80% sur les projets
- La mise en œuvre des Paiements pour services environnementaux (aides des agriculteurs pour un montant de 490 000€ financés à 100% par l'agence de l'eau au SYMCRAU puis reversés aux agriculteurs via une convention de mandat)

En 2022, les subventions s'établissent autour de **1 011 000 € et représente 80%** des recettes réelles (en majorité en section de fonctionnement) contre 52% en 2021.

Cependant, ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante permettant de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement.

La seconde phase du **Contrat de nappe permettra de disposer d'une visibilité pluriannuelle** des subventions qui continueront de conforter les recettes du Syndicat sur les actions.

5-2 Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 15 ans d'existence, **les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes.**

Créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le budget du SYMCRAU a fait l'objet de deux phases de réévaluation en 2011 (100 000€) puis avec un programme de rattrapage sur 3 ans appliqué sur les années 2017-2020 (240 314.10 €) permettant de mettre en adéquation ambitions politiques, attentes opérationnelles et moyens alloués.

Une légère augmentation des participations statutaires des membres est envisagée à hauteur de 3% correspondant à l'inflation prévisionnelle 2021 en France.

En conclusion, le budget global du syndicat est en progression de 62% en lien principalement avec la mise en œuvre du programme de Paiements pour Services Environnementaux des agriculteurs engagés pour l'eau et la biodiversité. Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et la recherche systématique d'un effet levier à travers des subventions, les nouvelles actions engagées n'occasionnent pas d'augmentation significative de la participation des membres au budget 2022, seule une légère augmentation des participations correspondant à l'inflation actuelle est envisagée.

ANNEXE 1 RAPPORT N°6 :

Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2022
(Sous réserve du vote du budget)

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2021	PARTICIPATION 2022 ENVISAGEE +3%
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	144 463,39 €	148 797,29 €
ACCM	19,20%	45 545,11 €	46 911,46 €
AUREILLE	0,80%	1 897,71 €	1 954,64 €
MOURIES	0,80%	1 897,71 €	1 954,64 €
GPM	18,30%	43 410,18 €	44 712,49 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		237 214,10 €	244 330,52 €
CA13	Forfait	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	Forfait	100,00 €	100,00 €
TOTAL membres FORFAIT		3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL MEMBRES		240 314,10 €	247 430,52 €